ce dernier can tidat n'avait été indiqué comme le personnage le plus apte par sa fortune et su capacite à rempir les ionetions municipales pendant l'année de la grande exhibition internationale. Elu par grande exhibition internationale. Elu par droit d'anciennete, anais drappe par un desastre commerciale sir Horry huggeridge aurait ete contraint de descendre du tri-bunal de Minision House pour par it e sur les bancs de la cour des banqueroutes. Le hasard lui u seul evité ce triste et humiliant retour.

Le passif de cette major est évalue à 180,000 livres sterling.

· JOHN WILKS. >

LES INFORMATIONS DU CONSTITUTIONNEL.

Le Constitutionnel. dans un article pu-blie le 5 de ce mois sur l'industrie cotonnière, ne craint pas d'emettre cette in-croyable assertion : « qu'il peut y avair, un certain ralentisser ent dans le tissuèe à la main, mais que, dans la filature et le tissage mécanique, il n'est point question de diminuer le travail, et que partout on

de diminuer le haven travaille à plein. » Si le *Genstitutionnel* avait pris la peine de co qui se passe à 30 de s'informer de ce qui se passe à 30 lieues, de r.Paris, il aurait appris qu'à Rouen les lilatures marchent à peine; en oyenne, trois jours par semaine.

De votta comment on renseigne le pays

P.-B-4. DARNIS.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE

En vertu d'une décision de M. le ministre de l'instruction publique, en date da 21 fevrier 1862.

La Faculté des lettres, ouvrira, le lundi

deuxième session d'examens de 1861-1862.

Les épreuves auront lieu conformément

au règlement du 3 août 1857 et à l'arrêté ministériel du 24 août 1861. Les candidats devront déposer ou faire déposer au secretariat de l'Académie, du 20 mars au 1^{er} avril :

1º Leur acte de naissance, dûment légalisé, et constatent qu'ils sont àges de 16 ans, et, s'il y a lieu, une dispense d'age, émanant de M. le ministre de l'instruction

publique;
2º Une demande écrite en entier de leur main et formulee conformement au règle-ment du 3 août 1857. Si le candidat est mineur sa demande devra être revêtue du consentement du père ou tuteur. Les signa-

tures seront legalisees.

Le registre d'inscription sera clos le jeudi l'avril à six heures du soir.

L'inscription n'étant de finitive qu'autant

que les droits ont été consignes. Les can-didats sont invites à en faire le versement au plus tard, le 3 avril. Ils seront informes aussitôt du jour où leur examen aura heu. Le montant des droits est de 162 fr. 35 c-

Les voitures particulières destinées au transport des personnes peuvent circuler sur les routes nationales ou departemen-tales sans être munics d'une plaque conforme au modèle prescrit par le reglement d'administration publique du 18 août 1852, qui ne s'applique qu'aux voitures de rou-

On doit considerer comme ayant le caractère d'une voiture destince au transport des personnes un cher-à-bancs à deux roues, suspendu sur ressorts et muni de sieges à l'interieur, bien qu'il resulte des enonciations du proces-verbal, non contredites par le jugement, que le prietaire de cette voiture s'en serve periodiquement gour se rendre dans une locatite voisine de son domicile et y porter du fit nu des pieces fabriquees. Cet usage contredites par le jugement, que le proant voisine de son données et pariet de la destroation speciale de la dite voiture.

Ainsi juge par la cour de cassation dans son addience du 7 mars 1862.

Dradit dans lo Me orial de Inlle

« M. le ministre de l'intérieur vient « M. le ministre de l'interieur viole, ar arrête du 6 de ce mois, d'accorder un ecours de 20,000, francs au bureau de l'apprening, imputable sur bienfaisance de Tourcoing, imputable le credit ouvert à son ministère par la loi

du 3 mars courant.

• En donnant avis de cet arrêté au maire • En donnant avis de cet arrêté au maire de Tourcoing, M. le prefet le prie d'en informer l'administration charitable et de l'inviter, à preudre immediatement des impositions pour l'emploi de ce don en secours en faveur des familles d'ouvriers actuellement sans-aux rage.

• Un de le semble ha est parvenu à l'administration nunier une de Roubatx.

Nous regrettons de n'avoir regu aucun renseignement à ce sujet. J. R.

On pirie de l'installation prochaine des Petites-Sœurs-des-Pauvres dans l'établis-sement recemment construit rue St-Jean, et destine à recevoir les vieillards indigenis des deux sexes.

gents des deux sexes.

Si nos informations sont exactes, l'ins-tallation officielle à laquelle le clergé doit assister, aura lieu le 19 de ce mois, jour de la fête de saint Joseph.

Un ouvrier occupé aux travaux de la nouvelle église en construction au quar-tier du Tilleul, a fait une chute très grave cet après-midi vers quatre heures, et qui a nécessite son transport à l'hôpital.

La gravité de son etat inspire des inquiétudes.

Dimanche, pendant la messe de huit houres, un vol de porte-monnaie a eu lieu dans l'eglise Saint-Martin, au prejudice d'une dame de notre ville. L'auteur du vol est inconnu.

Aujourd'hui vers 8 heures et demie, un ouvrier qui était occupe à rentrer de la paille dans le grenier de M^{mo} V^o Prouvost, bouchère, rue du Vieil-Abreuvoir, est tombé par la fenètre donnant sur la rue. Relevé immediatement par les personnes qui passaient an moment des a chête, cet qui passaient au moment de sa chute, cet homme que l'on croyait très dangereusement blesse s'est dirige vers la place de l'Hôtel-de-Ville, où, les forces lui man-quant, il s'est arrête pendant qu'on apportait une civière pour le transporter à l'hôpital. Cet ouvrier était ivre au moment de sa châte et l'on présume qu'il croyait des-cendre par l'escalier du grenier lorsqu'il est tombé sur le trottoir.

Le nomme G. Felmann, âgé de 16 ans. natif de Croix, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel de Lille, à la de-tention jusqu'à l'àge de vingt ans dans une

maison de correction.

Il s'est rendu coupable de vol d'argent au prejudice de la femme Segard, mar-chande de jouets à Croix.

Le nomme L. Henus, de Roubaix, a été condamne à trois mois de prison pour avoir emporte 500 fr. qu'il avait touches à la Banque pour le compte de M. Bourla,

On écrit de Douai :

« L'affaire Mirès, mise au rôle de la cour de Douar pour l'andience du 31 de ce mois, ne sera pas plaidee immédiatement. . L'assignation reduit les points incri-

nines à quatre.

M. Mirès insis pour qu'au préa-lable, il soit procede à l'expertise extraor-dinaire qu'il a demanuée. Si cette récla-mation est admise, les debats seront ajournés au moins à six semaines.

CAISSE DEPARENT DE ROUBAIX

Bulletin de la séance du 9 mars 1862.

Sommes versées par 106 déposants, dont

Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Requillari - Desaint et Alfred Motte, directeurs.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX Du 4 au 11 mars 1862 inclus. NATESANCES

20 garçons, 34 filles. Du 10 mars. — Entre Jean-François Ver-cauter, tisserand, et Mathilde Deweirdt, soi-gneuse.

cauter, tisserand, et Mathilde Deweirdt, soigneuse.

DECES.

Bu A tars. — Stephanie-Caule Brahe, 35: ans. religieuse, célibataire (en religion seur sainte Camille), rue de l'Hospice. — Afred Verhelle, 40 ans, tourneur en bois, célibataire, rue des Beorcheurs. — Sidonie-Joseph Prandie de l'Epeule.

Du 5. — Flavie-Joseph Delacherie, 69 ans, ménagère, épouse d'Augustin Bonad et destance de l'Hommelet. — Louis-Joseph Raymond, 32 ans. our disseur. Epoux de Catherine Aimés Vancanielbeke, rue de Blanchemaille. — François Verbauwhede, 50 ans, tisserand, époux de François Calant, a l'Hônital.

Du 6. — Léocadie Cornille, 25 ans, ménagère, épouse de Henri Joseph Dumoulin, a la Potennerie. — Prastélle Willem, 51 ans, tisserand, epoux de Louis Desfresnes, Hôpital.

Du 8. — Marie-Rose Fromont, 84 ans, marchande d'œufs, veuve d'Alexis-Joseph Frappex, Fontinov. — Edouard Boone, 19 ans, tisserand.

prouse de Louis Destresites, Mopital.

Du 3. — Marie-Rose Fromont, 84 ans, marchande d'œuis, veuve d'Alexis-Joseph Frappez, Fontenoy. — Edouard Boone, 19 ans, tisserand, célibàtaire, Hôpital.

Du 9. — Honoré-Joseph Pope, 56 ans, ourdisseur, veti de Ryacinthe-Joseph Lecomite, à l'Epeule. — Denis-Joseph Nys., 48 ans, journalier, veut d'Adèle Cassel, rue du Calvire.

Du 10. — Ivon Vandeghinste, 24 ans, demestique, célibataire, rue du Galon-d'Esu. — Auguste-Joseph Fyne, 23 ans, tisserand, célibataire, chemin de l'Honmelet. — Gabriel-Joseph Bupire, 83 ans, sans profession, Culde-Four.

Plus 13 carcons et 8 filles décèdés au des-

c-Four. Plus 13 garçons et 8 filles décédés au-des-ous de l'âge de 10 ans. Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

COURS DE LA ROURSE

Cours de cléture. le 10 le 11 hausse baisse. 41/2 au compt. 98.00 97.75 > • • 25 3°/o au compt. 69.80 69.85 • 5 > • 3090 3100 10 , Banque Oblig. du trés. 456,25 456,25

Tribunaux.

La Chambre criminelle de la Cour de Cassation, présidée par M. le président Vaïsse, vient de rendre l'arrêt suivant à l'occasion du pourvoi du Mémorial des Deux-Sèvres :

« La cour a statué que « les cours impériales sont souveraines pour décider que le signataire d'un article de journal n'est pas l'auteur de cet article. » La signature du gérant d'un journal, apposée au bas d'un article de ce journal, ne peut suppleer à la signature de l'auteur même de l'article, laquelle est exigée par l'article 30 de la loi du 16 juillet 1860.

En consequence la Cour suprême a re-jete le pourvoi en cassation forme par le gérant du Mémorial des Deux Sèvres contre l'arrêt de la cour imperiate de Poitiers (chambre correctionnelle) du 2 janvier 1862. qui l'a condamne à 500 france d'amende, pour avoir publié dans son journal une lettre sans signature de l'au-

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

pir la rouve de mit explan, orte cla que les serghis sont des titres différents des bons du Tresor et d'une valeur infé-

rieure.

L'Italie a publié la dépêche suivante :

Congression de monde. Sur la scène est établi

rempi de moirdé. Sur la scène est établi le bureau du président; 300 délegués du comité Provedimento sont au parterre. Des drateaux tallient es français decorrer la sailé.

L'entrée de Garibaldi provoque de Druyantes acciamations. Garibaldi declare étre heureux de presider la grande famille italienne. Il déplore l'absence des previnces encorre esclavés et fait serment de, les délivrer, il exhorte à la concorde et à les délivrer, il exhorte à la concorde et à la réunion de toutes les forces vives de la nation en faisceau. Alors sera vaincue toute lyramise et l'effranchissement serà etendu hors de la peninsule à tout peuple

Turin, 9 mars. 5 Génes, 9. - L'assemblée du comité de

describente de contre de Provocamento, est très nombreuse. Audessus du fauteuil de la presidence flottent des drapeaux italiens et français.

Le genéral Garibaldi se feticite de voir réunis les representants d'un peuple libre applaudi par d'univers pour les principes d'humanité.

d'humanité.

de la réunion est de coordenner et de réunir toutes les asseciations libérales en une seule. Il voudrait que l'dée de cette confraternité s'étendit

que l'dée de cette confraternité s'etendit au delà des Alpes. Ce discours est interrompu par des ap-plaudissements.

M. Cunes dit que la présence de Gari-baldi attestera à l'Europe la concorde de la democratié italienne dont le programme est l'execution du ptébiscité du 20 octobre. Le gouvernement, au lieu de s'alarmer, devrait se feliciter de cette union. L'ora-tette nioute. Nous serons avec le convernevent se leinter de cette infan. L'ora-teur ajoute: Nous serons avec le gouver-nement toujours, quand il voudra comme nous l'unite de la patrie que nous lache-rons d'auquerir, par des inoyens legaux, avec Rome pour capitale (Applaudissements.)

Il est donné lecture du procès-verbal de la seance precedente. Le passage relatif à la pelition pour le rappel de Mazzini pro-voque, des cris de vive Mazzini! La scance continué,

FAITS DIVERS.

Il faut ajouter un nouveau chapitre à l'histoire de la frégate qui étale ses mâts et ses vergues auprès du pont royal. Ce chapitre, malheureusement, sera consacré, au recit d'un sinistre non maritime, mais commercial.

commercial.

Le 4 mars, il y a peu de jours, le tribunal de commerce de Paris declarait en
faillite la societé ayant pour objet l'exploitation de l'établissement hydrothérapique
à Paris, quai Dorsay, sur la Seine, ladite
societé composée des sieurs Delannay et
Leon Junocourt.

- Des vols nombreux se commettaient depuis quelques temps dans plusieurs communes des environs de Paris, notam-ment dans celle où se trouvent des mar-ches aux bestianx. Là il existe des auberges, fréquentées specialement par des rouliers, les conducteurs de bestiaux et les marchands forains, que l'on fait coucher dans des chambres communes ou dorloirs contenant chacun cinq ou' six lits. C'était au préjudice de ces mar-chànds, dont la bourse est souvent bien garnie, qu'avaient lieu les soustrations.

Pour les déjouer, la surveillance manues de la manson et de leurs emp était demeuree impuissante; plus individus suspectés avaient éte for cons résultat et avaient démontré

La vie 18ii grand air et la coutume de boire un peu sec procurent aux marchand forains, aux conducteurs de bestiaux, etc. nui sommeil très préond. Ques d'alout formidables nonflements se faisaient anten dre, les raisse levaient chacun le son coté se retrouvaient dans un fleu anvenu l'avance, se rendeient comple de feur observations, indiquaient d'une manière exacte la position des fits de ceux qu'on pouvait devaliser et mettaient en faction l'un d'entre eux, lequel, en cas de quelque obstacle, devait donner l'atame effimitant le pruit fait par une personne une

obstacle, devait donner l'alarme en imitant le bruit fait par une personne qui
s'efforce d'expectorer.

Cela fait, chacun des associes allait
tràvaillait dans la chambre de son camarade; les ceintures étaieut adroitement
enlevées de dessous les traverants et misés
en lieu de soreté. Immédiatement après
chaque rat regagnait son lit et ronfini
aussitôt. Jamuis ils n'emportaient avec eux
le produit du vol : ce n'était qu'à une
seconde visite à l'auberge qu'ils visitatent
leur cachette et enlevaient leur batin,
Grâce à ces précautions, il était presque
impossible qu'ils fussent pris en flagrant
dent.

delt.

Des qu'on a connu dans tous ses détails le système suivi par ces, habiles, voleurs, or a pu aisèment s'emparer d'eux, et, a la suite des constitutions, ils ont été mis à la disposition de la justice.

- On lit dans la Gazette du Midia

un douloureux événement vient de éniblement affecter la population ariésteine. Un homme considerable, d'une grande ville du Nord, afféint d'alienation mentale, avnit été amené ces jours derniers à Arles, de l'avis des médeins dans l'espoir que le climat du Midi serait favorable à son rétablissement, Desdendu dans des managinars passes passes passes passes passes que le comment de la contraction de la cont rabie à son retablissement, Desdendu dans un des principaux hôtels detecte viller si s'était couche vendredi soir sans que son etat offrit aucun symptome d'aggravation; mais il parait que, pendant la nuit, il fui en proie à un accès de démence, car, samedi matin, on l'a trouvé pendura l'es-pagnolette de la fenêtre de sa chambre. en proie à un accès de demence.

On lit dans la Meuse :

« Un affreux accident est arrivé ce ma-tin, à une heure, à Seraing. Un des habi-tants les plus honorables de cette focalité a été victime de son devouement et de son devoir. Voici dans quelles circonstances: Ce matin, l'agent de police Fairon en tournée pour exercer ses fonctions et sur-veiller les reunions publiques qui avaient lieu à l'occasion du carnaval, vit sortir du

peur de bons offices du môme genre, de l'argent de Mee d'Avigny. Mattresse abso-lue chez elle, elle me rende it jamais compte à son mari de l'emploi de leur énor

Gabet se retira avec force salutations d'une révoltante humilite. Tout en y ré-pondant d'un air distrait, notre dame se disait dans son for intérieur : . « Il faut que je me debarrasse de cet homme-là ; il pourrait quelque jour trahir

Et le ciel, qui aujourd'hui souriait à tous

ses désirs, parut vouloir l'exaucer encore en lui envoyent à propos son mari. « Dieu, quel air sombre! pensa-t-elle en le voyant paraître. Diraît-on bien un homme qui vient d'être fait baren et de

Puis, de sa voix la pius caressante :

« Qu'as-tu, mon ami ? tu ne parais pas

— Je ne le serai jamais, Henriette, tant que je renconfrerai dans ma maison cet homme qui sort de chez toi. Ce Gabet est un lache que je méprise et dont la vue me

révoite. - Quel langage! répondit-elle, un peu choquee de ce ton catégorique auquel ou

ne l'avait pas accoutumee.

— Tu sais que je n'ai jamais eu bonne opinion de Gabet.

— J'en conviens; mais c'est pourtant la première fois que tu en parles avec cette sainte horreur. — Ne plaisantons pas, je t'en prie : il vient de commettre une action infame.

— Infame? le terme est fort.

— Il n'est que juste: n'est-ce pas une infamie de train sans necesite, uniquement pour le plaisir de faire du mal, un secret qui livre au mepris du monde deux

sauvres femmes unocentes, sans protecteur, sans appui, sans autre ressource que leur travail?

leur travall."

— Explique-toi; je ne te comprends point, dit-elle, affectant la surprise.

— Comment! tu ne comprends pas qu'il s'agit de la famille Norbert? J'ai pourtant out dire que chez Marde Milna...

— En effet; mais je ne m'en suls pas mélec... et. du reste, j'ignorais l'auteur...

— Eh bien, moi, j'ai remonte à la sourcé, et je sais positivement que tout cela vient de Gabet. Tu conçois maintenant mon indignation.

dignation.

— Oui, et je la parlage, reprit Mac
d'Avigny, d'un air de franchise à tromper

les plus clairvoyants.
Fidèle à son caractère, elle avait bien

pense d'abord à contredire son mari; ce-pendant, les dispositions où elle le voyait concordaient si bien avec ses plans à elle que, pour la première fois peut-être deleur mariage, elle se montra tout à puis leur maria fait de son avis.

lite de sa femme l'ett étonne; mais il était si outré de la conduite de Gabet qu'il lui semblait impossible que quelqu'un fat autre sentiment.

Il faut lui interdire la maison, repritil après un instant de silence.

— Pour nous en faire un ennemi! pour

qu'il aille partout nous calomnier! qu'n aine partout nous calomnier!

— L'aimitté d'un tel homme vaut mieux que son amitie.

— Mais si on l'éloignait?

— Comme cela?

— Il est criblé de dettes; bientôt ses minuraires vont le poursuitres; il consequences

créanciers vont le poursuivre ; il sera me-nace de la prison, et alors il ne tiendra qu'à nous qu'il s'expatrie. Nous lui pro-curerons les moyens de s'embarquer.

Et pour être surs qu'il ne restera pas

Et pour être surs qu'il ne restera pas à Paris, nous prendrons nos prepautions pour qu'il ne touche la somme que sur le navire même. Cela ne presentera point de difficultés, je connais dans plusieurs ports des commerçants et des capitaines. L'entretien fut interrompu par l'arrivée du comte; mais pour ne plus en revenir à cet odieux Gabet, disons bien vite qu'une fois les mille francs de Mme d'Avigny dépensés, il fut très-heureux, dans sa détresse, d'accepter l'offre de son ancien patron et de partir pour la Guyane. On n'a jamais eu de ses nouvelles.

CHAPITRE XI.

Deux mois s'étaient écoules sans ame ner de changement dans la situation de nes personnages. L'époque du mariage de Laure, n'était pas encore fixée, au grand dépit de sa mère, qui pour être prête à tout evenement, se hâtait de faire coulectionner le trousseau. Mais elles avaient beau insinuer que le voyage de noces serait bien plus agreable à l'autonne que dans toute autre saison, on etait dejà aux premiers jours d'août, et le comte n'avait pas encore dit : à quand le mariage ? Laure declarait parfois, en pleurant de colère, qu'elle aimait mieux rompre que de se voir l'objet de si peu d'empressement. Mass, elle ne pensait pas ce qu'elle disait : elle tenait avant tout à être comtesse, et, comme elle n'avait point d'affection pour M. de Rochebrune, peu lui importait d'en être aimée. Cela n'empéchait pas qu'elle ne fût jalouse; car une enfant gâtée, accoutunge à des hommages exclusifs, peut fort bien l'être sans amour. Aussi haïssait-elle de autre saison, on etait dejà aux premiers

plus en plus la malheureuse Alice, quoi-qu'elle sut positivement qu'Edmond re

Quant à lui; fatigué des caprices et des Quant à lui, fatigue des caprices et des bouderies de Laure, il regrettait de s'être engage si avant. Impossible de reculer, et pourtant ses perspectives d'avenir étaient si décourageautes! Son cœur tui reprochait d'avoir fait le malheur d'Alice, sans cependant rendre son père heureux. Comment le marquis l'eût-itété quand it voyait soufirir son fils, son idole, et qu'il se dispat : « J'en suis l'unique cause? »

Cependant Edmond ne se plaignait pas de Laurectn'exprimait jamaisson eloignement pour elle, li acceptait avec courage les consequences de son sacrifice et il evitait toute reflexion capable d'affliger son père. Mais la tristesse qu'il ne parvenait pas toujours à deguiser, mais ses frequentes absences, sous prétexte de surveiller des reparations entreprises à Rochebrune, et surtout son silence au sujet de l'epoque du mariagre en dissient assez au vieil.

et surtout son silence au sujet de l'epoque du mariage, en disaient assez au vieil-

Le comte allait souvent à Auteuil cher-cher un adoucissement à ses peines dans l'amitie de Felix et d'Eugenie. Infatigable dans son rôle de consolatrice, la vicom tesse avait pour lui tant d'attentions deli-cates, elle lui temoignait une estime el une sympathie si sincères, un si profond une sympathie si sinceres, un si profond respect pour la noble abnégation dont il avait fait preuve, qu'en le relevant à ses propres yeux, elle le preservait du découragement. Parfois elle etait tentée de lui en vouloir d'avoir délaissé l'amie qu'elle aimait gomme une sœur. Elle l'accusait de faiblesse pour u'avoir pas su persister, malgre son père, dans des intentions honnétes et louables. Mais aussitét elle songeait au pénible triomphe de l'amour filial

sur la passion, et à la fermeté du comte tidus ses chagrins, et elle su reproduit d'être injuste à son égard. Ju Elle l'eût été mille fois plus qu'on n'au rait pas eu le droit de s'en étonner, car la vue d'Alice lui perçait le cœur. L'infortunée jeune fille janguissait et s'étiolait comme une fleur à demi détachée de sa tige. Elle luttait avec énergie contre le mal comme une fleur à demi détachée de sa tige. Elle lutait avec énergie contre le mal qui la minait prité neut, inch déjà sa fai-blesse etait si grande que tout travail lui devenait à peu près impossible. Malgré les instances reiterese d'Augénie, elle avait toujours refusé d'aller respirer l'air d'Auteuil, alors même qu'elle était sûre de ne pas y rencontrer le comié! If lui semblait que cette jolie villa, que ces bosquets témoins des aveux d'Edmond et des tiens renouvelleraient toutes ses douleurs en lui rappelant des souvenirs trop chers.

l'histoire de son père une fois commue, di n'avait plus rencontré que froideur, dedai n'avait plus rencontré que froideur, dedain ou insuitente pitié dans ce monde qui l'accueillait jusque là avec tant d'enthousiasme. Elle ne donnait plus de leçons, l'état de sa santé l'en empechait et d'ailleurs la plupartide ses élèves, sous prétexte de prendre des vacantes penjiant la belle saison, avaient casse, avec l'intention de me recommencer jamais. Capendant ielle prétait pas dans rescourses que l'accentrate de n'était pas sans ressources; au milleu de ses soull rances, elle puisait dans son ame ardente des inspirations plus belles riplies élevees qu'aux jours de sou bonhead, et, grâce à la chaude amitté d'Eugénius, aus compositions faissient fureur dans le compositions faissient fureur dans le monde élégant que la vicomtesso sées sait chez elle, à Auteuil comme à Parie La vicent mais et le la suite au prochain numéro).